

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 2.11.2015	Heure 18h31	Numéro 15.368	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Roby Tschopp
Titre : La réfection par les CFF des tunnels des Loges et des Combes à l'horizon 2020 a-t-elle un sens?
Contenu : <i>L'Express</i> et <i>L'Impartial</i> du 27 octobre 2015 publiaient un bref encadré informant leur lectorat que: 1. les CFF ont conclu avec l'office fédéral des transports un accord portant sur l'exploitation de la ligne historique La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel jusqu'en 2030; 2. cette exploitation nécessite l'assainissement de toute la ligne à l'horizon 2020 (interruption totale du trafic de plusieurs mois à la clé), notamment la mise aux normes des tunnels des Loges et des Combes. Il semble invraisemblable qu'un tunnel qui a été en service pendant 160 ans dans son état doive être assaini à grands frais pour ses 10 dernières années d'existence prévue. Les décisions d'entretien et d'investissement des CFF ne sont certes pas de compétence du Conseil d'Etat; pourtant, nous savons, toutes et tous, que chaque franc investi par la Confédération et ses entités dans notre canton nous sera compté lorsqu'il s'agira de financer les infrastructures dont nous avons vraiment besoin. Les dérangements et interruptions de trafic seront par ailleurs difficilement supportables pour le bon fonctionnement de notre canton. Le Conseil d'Etat est-il en mesure de donner au Grand Conseil – peut-être à l'occasion de la discussion du rapport 15.024 – une estimation des travaux en question et d'expliquer pourquoi ces sommes ne sont pas conservées pour la réalisation du RER neuchâtelois, au cas où son principe serait approuvé, sachant que pour d'autres tunnels en Suisse – on pense notamment au Simplon –, une dérogation aux normes a pu être obtenue?
Réponse écrite demandée: <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non

Champs en couleur = à remplir obligatoirement avant l'envoi

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Roby Tschopp		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Laurent Debrot	[]	[]
Daniel Ziegler	[]	[]

Champs en couleur = à remplir obligatoirement avant l'envoi

Envoi du fichier rempli au Secrétariat général du Grand Conseil : Secretariat.GC@ne.ch